

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 7

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie politique.

Le chômage parmi les membres des caisses de chômage.

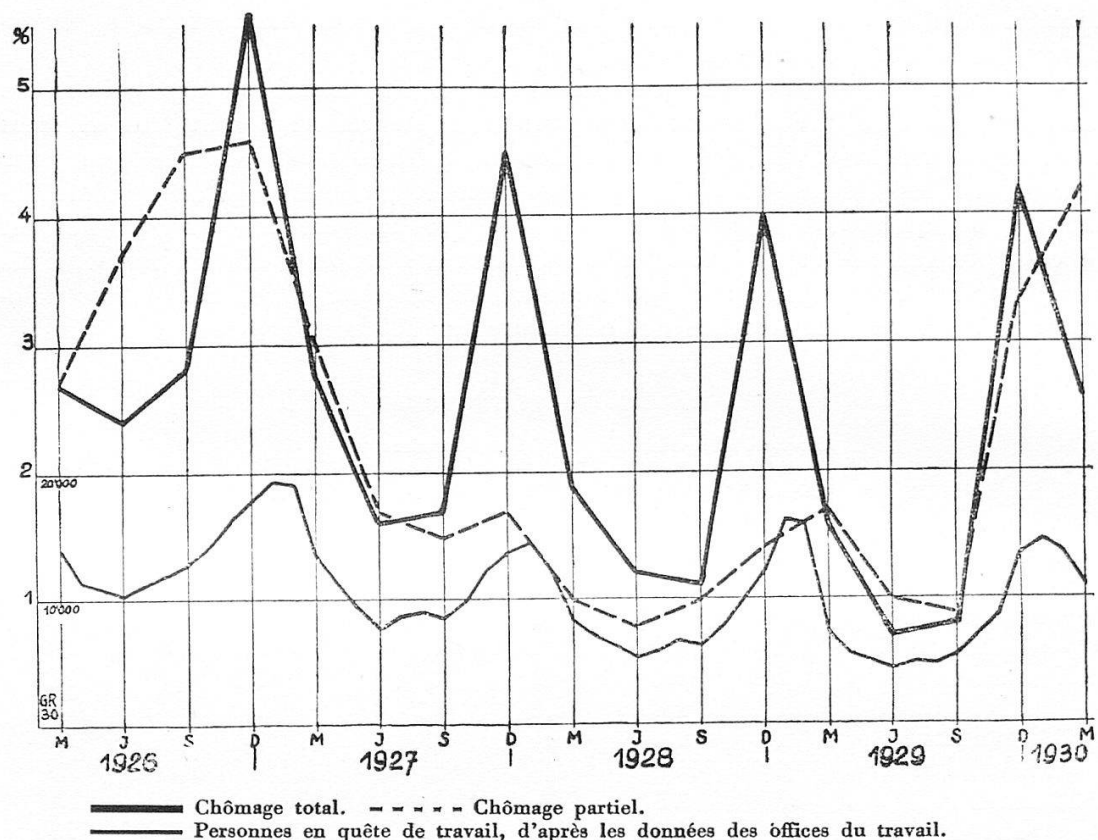
Depuis la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance chômage, le nombre des caisses d'assurance et des ouvriers assurés n'a pas cessé d'augmenter. De mars 1926 à mars 1930, le nombre des caisses a augmenté de 56 à 169, celui des membres de 153,942 à 301,538. Ces caisses reconnues établissent tous les trimestres le nombre des membres réduits au chômage total et celui de ceux réduits au chômage partiel en proportion du nombre total des assurés. Bien que le nombre des ouvriers qui entrent en ligne de compte ait doublé durant ces dernières années, les chiffres en pour-cent devraient pouvoir être comparés sans autre. Il est permis de supposer également que le chômage auquel sont réduits les assurés ne diffère pas énormément de celui auquel sont réduits les ouvriers non assurés, ce qui fait que ce chômage en pourcentage donne pour ainsi dire un point de repère quant à la situation du marché du travail suisse.

Selon l'enquête trimestrielle de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le chômage a été réparti comme suit sur 100 membres des caisses de chômage à la fin de chaque mois:

		Chômage total			Chômage partiel		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1926	mars	2,6	2,8	2,7	2,1	5,2	2,7
	juin	2,2	3,3	2,4	2,6	8,3	3,7
	septembre	2,5	3,6	2,8	3,4	8,7	4,5
	décembre	6,1	3,9	5,6	3,4	8,5	4,6
1927	mars	2,9	2,3	2,8	2,2	5,3	3,0
	juin	1,6	1,6	1,6	1,0	3,7	1,7
	septembre	1,8	1,7	1,7	0,8	3,5	1,5
	décembre	5,5	1,9	4,5	1,3	2,9	1,7
1928	mars	2,0	1,6	1,9	0,7	1,8	1,0
	juin	1,1	1,4	1,2	0,5	1,6	0,8
	septembre	1,0	1,3	1,1	0,6	2,1	1,0
	décembre	4,8	1,6	4,0	1,0	2,4	1,4
1929	mars	1,8	1,3	1,6	1,0	3,6	1,7
	juin	0,6	1,0	0,7	0,6	2,1	1,0
	septembre	0,8	1,0	0,8	0,5	2,1	0,9
	décembre	4,9	1,7	4,2	2,0	7,3	3,3
1930	mars	2,8	2,0	2,6	2,8	8,3	4,2

Les oscillations saisonnières du chômage sont très prononcées. Nous pouvons nous en rendre compte grâce aux graphiques. En décembre, le nombre des chômeurs est deux fois jusqu'à quatre fois plus grand qu'en juin ou en septembre. En ne tenant pas compte de ces périodes saisonnières, il y aurait plutôt une diminution du chômage, laquelle s'est maintenue jusqu'en automne 1929. En décembre 1929, le chômage est plus étendu que l'année précédente à la même époque et en mars 1930 il se maintient à 2,6 pour cent, ce qui n'était plus arrivé à cette saison depuis 1926.

La courbe du chômage partiel suit un cours moins régulier. Les oscillations saisonnières sont moins accusées, par contre les variations de la conjoncture sont plus accentuées. En 1926 le chômage partiel est très fort, il est une suite de la crise dans l'industrie du textile. On constate le même phénomène à la fin de la période d'observation en mars 1930, jusqu'à ce que le nombre des membres des caisses réduits au chômage partiel eût atteint 4 pour



cent. Ce chiffre est dû au chômage partiel qui a sévi très fortement dans l'industrie horlogère (21,4 pour cent) et en partie également dans l'industrie du textile (10,7 pour cent).

Le pourcentage du chômage pour les femmes diffère en partie de celui des hommes. On ne peut cependant conclure de ce fait un rapprochement entre le chômage et le sexe, cet état de choses s'explique par le fait que certaines industries occupent en majeure partie des femmes alors que dans d'autres industries elles ne sont que très peu représentées et selon le degré d'occupation de ces branches d'industrie les hommes sont réduits à plus de chômage que les femmes, et vice versa. C'est ainsi que dans l'industrie du bâtiment le pourcentage des membres masculins de la caisse n'est influencé que par le chômage saisonnier en décembre. Le chômage partiel dans l'industrie du textile occasionne le chômage partiel pour les femmes.

Afin de pouvoir établir une comparaison, nous avons également fait figurer dans notre graphique la courbe du nombre des personnes en quête de travail, renseignements qui sont fournis tous les mois par les offices du travail. Cette courbe de chômeurs suit à peu près le même cours que le degré de chômage des membres des caisses. Cependant les déviations saisonnières sont beaucoup moins accentuées. Cela provient peut-être en partie du fait que les assurés sont davantage exposés au chômage saisonnier que les autres ouvriers. Il se peut également que les offices du travail, spécialement en temps de fort chômage, sont loin d'annoncer tous les chômeurs. Les ouvriers du bâtiment spécialement ne s'annoncent pas toujours, persuadés qu'ils sont qu'ils ne trouveront pas d'emploi par suite du temps. Le fait qu'une partie des membres ne touchent plus les secours de chômage après un certain temps et ne sont donc éventuellement plus considérés comme chômeurs, joue un grand rôle dans la question du chômage des membres des caisses. Malgré cela, il est fort probable que les données des caisses de chômage donnent un

tableau plus exact de la situation due au chômage, que ne le font les statistiques des offices du travail.

A part les chiffres moyens du chômage des membres des caisses de chômage, on établit également le pourcentage du chômage dans les diverses branches d'industrie. L'établissement de ces chiffres n'est possible que pour autant que les caisses de chômage englobent les membres d'une même industrie, ou qu'elles classent leurs membres par branche d'industrie. Tel est le cas pour les caisses des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse, mais non pour les caisses cantonales et communales ni pour celles des petites associations ouvrières. Le nombre des chômeurs sur 100 membres est le suivant:

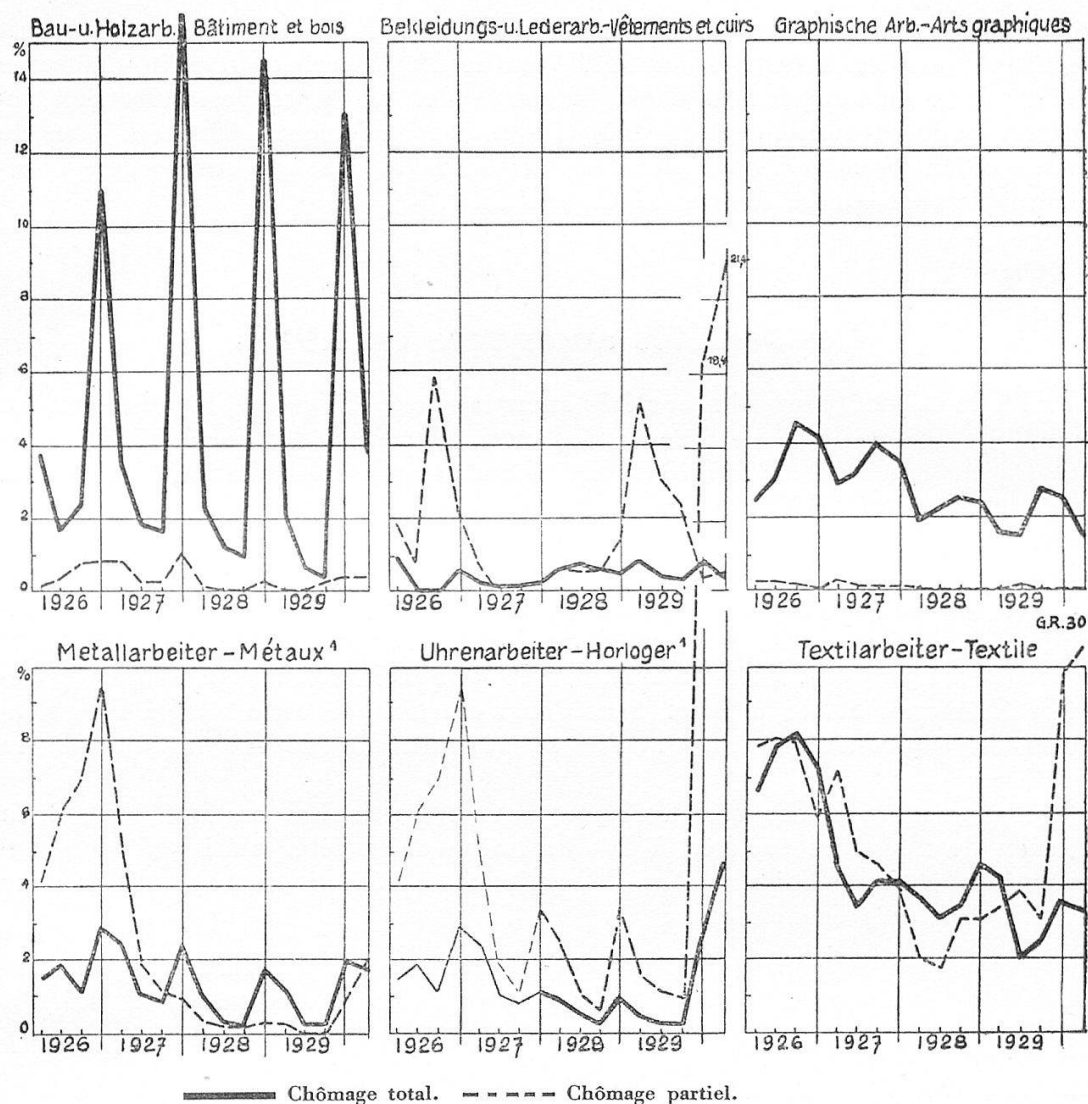
a) Chômage complet.

		Ouvriers du vêtement et du cuir	Ouvriers du bois et du bâtiment	Ouvriers du textile	Ouvriers des arts gra- phiques	Métal- lurgistes	Hor- logers	Empl. de com- merce
1926	mars	0,9	3,8	6,6	2,4	1,5		1,6
	juin	0,0	1,6	7,8	2,9	1,9		1,0
	septembre . .	0,0	2,3	8,1	4,6	1,1		1,4
	décembre . .	0,6	11,0	7,2	4,2	2,9		1,4
1927	mars	0,2	3,4	4,5	2,8	2,2		1,3
	juin	0,1	1,8	3,4	3,2	1,0		1,1
	septembre . .	0,1	1,6	4,1	4,0	0,7		1,0
	décembre . .	0,2	15,8	4,1	3,5	2,4	1,1	1,1
1928	mars	0,6	2,3	3,6	1,9	1,0	0,9	1,0
	juin	0,7	1,2	3,1	2,2	0,3	0,4	0,9
	septembre . .	0,6	0,9	3,4	2,5	0,2	0,2	0,9
	décembre . .	0,5	14,4	4,6	2,4	1,7	1,0	0,9
1929	mars	0,8	2,1	4,2	1,6	1,2	0,4	0,8
	juin	0,4	0,6	2,0	1,5	0,2	0,2	0,7
	septembre . .	0,3	0,3	2,5	2,7	0,2	0,2	0,7
	décembre . .	0,8	13,0	3,5	2,4	2,0	2,5	0,7
1930	mars	0,2	3,7	3,3	1,4	1,7	4,6	0,8

b) Chômage partiel.

1926	mars	1,8	0,1	7,7	0,2	4,1		0
	juin	0,8	0,3	8,0	0,2	6,1		0
	septembre . .	5,8	0,7	7,9	0,1	6,9		0
	décembre . .	2,2	0,8	5,9	0,0	9,3		0
1927	mars	0,7	0,8	7,2	0,2	5,1		0
	juin	0,0	0,2	5,0	0,1	1,9		0
	septembre . .	0,1	0,2	4,6	0,1	1,2		0
	décembre . .	0,2	1,1	3,9	0,1	0,9	3,4	0
1928	mars	0,6	0,1	2,0	0,0	0,3	2,4	0
	juin	0,5	0,0	1,8	0,0	0,1	1,0	0
	septembre . .	0,5	0,0	3,1	0,0	0,1	0,5	0
	décembre . .	1,4	0,2	3,1	0,0	0,2	3,3	0
1929	mars	5,2	0,0	3,4	0,0	0,2	1,6	0
	juin	3,1	0,0	3,8	0,1	0,0	1,1	0
	septembre . .	2,2	0,0	3,1	0,0	0,0	0,9	0
	décembre . .	0,3	0,2	9,8	0,0	0,7	18,4	0
1930	mars	0,3	0,2	10,7	0,0	2,0	21,4	0

La courbe du chômage dans l'industrie du bâtiment retient de suite l'attention par ses pointes saisonnières au mois de décembre. Les arts graphiques sont également exposés à des oscillations saisonnières, alors que les ouvriers du vêtement et du cuir en sont moins atteints. Cela découle du fait que les personnes occupées dans l'industrie du vêtement les plus exposées au chômage



1 Jusqu'en 1928, les métallurgistes et horlogers sont comptés ensemble.

saisonnier ne sont pas comptées par les caisses de chômage. Les industries travaillant presque exclusivement pour la consommation indigène sont diamétralement opposées à celles qui travaillent principalement pour l'exportation. C'est là aussi que l'on relève un important chômage saisonnier en décembre. Les variations de la conjoncture surchargent le chômage saisonnier. Le marché du travail dans l'industrie du textile a été quelque peu déchargé depuis la crise de 1926, il y a une recrudescence depuis peu, laquelle se manifeste par une forte augmentation du chômage partiel. L'industrie métallurgique avait bien repris jusqu'à la fin de l'année dernière. Le très fort chômage partiel qui sévit dans l'industrie horlogère a pour effet de faire dépasser la courbe de notre graphique au delà des limites ordinaires. Le pourcentage du chômage complet de 4,6 pour cent est également beaucoup trop élevé.

La situation actuelle du marché du travail s'exprime comme suit: Une très forte crise de chômage, surtout du chômage partiel dans la branche horlogère, et naturellement dans une proportion moins forte dans l'industrie du textile. La situation n'est pas encore trop mauvaise dans l'industrie métallurgique et dans celle des machines; cependant la courbe a déjà la tendance à monter. Dans l'industrie pour la consommation indigène il y a peu de chômage, à l'exception de l'industrie du bâtiment qui, en mars, accuse un pourcentage de chômeurs sensiblement plus élevé que celui de l'année der-

nière. Il faut malheureusement s'attendre à ce qu'au cas où la crise devait persister dans les industries du textile et de l'horlogerie, ou qu'il y ait une altération de la conjoncture dans l'industrie des machines, les industries travaillant pour la consommation indigène soient également entraînées dans le marasme, en premier lieu l'industrie du bâtiment, ce qui surchargerait immanquablement encore le marché du travail.

Les sociétés anonymes en 1929.

En 1929, 1265 nouvelles sociétés anonymes ont été créées, représentant un capital de 365 millions de francs. En outre, le capital des sociétés déjà existantes a augmenté de 692 millions. En tenant compte des radiations, on obtient une augmentation de 983 sociétés anonymes et un capital-actions de 844 millions de francs. On était déjà parvenu à un record en 1928 quant à la création de sociétés anonymes (voir « Revue syndicale » 1929, page 167). Cependant ces chiffres ont encore été dépassés au cours de l'année écoulée. Sur l'augmentation des capitaux, 270 millions reviennent à l'augmentation du capital de la société holding « J. G. Farbentrust » : la « Société internationale pour entreprises chimiques S.A. » à Bâle. Sans l'augmentation de cette société l'augmentation du capital-actions aurait été de 100 millions de moins que l'année dernière.

L'augmentation des sociétés anonymes et du capital en 1929, due à la création de nouvelles sociétés, à la dissolution de sociétés ainsi qu'à des augmentations et à des diminutions de capitaux se répartit comme suit sur les diverses branches économiques :

	Augmentation réelle		Situation au 1er janv. 1930	
	Sociétés	par 1000 fr.	Sociétés	par 1000 fr.
I. Matières premières . . .	+ 12	+ 44,371	281	544,597
II. Industrie	+ 137	+ 33,556	3024	1,754,550
dont :				
Denrées alimentaires . .	+ 15	— 16,605	402	314,775
Textile	+ 3	— 2,193	286	307,990
Industrie chimique . . .	+ 12	+ 29,685	354	259,845
Machines, métaux	+ 47	+ 15,302	1029	555,720
III. Commerce	+ 792	+ 767,590	8413	5,152,112
dont :				
Commerce pr. dit.	+ 162	+ 35,874	1920	557,702
Banques	+ 9	+ 99,106	297	1,342,674
Trusts	+ 215	+ 586,541	985	2,547,654
IV. Transport	+ 21	— 2,189	493	390,619
V. Autres activités	+ 21	+ 546	331	34,858
Total	+ 983	+ 843,874	12,542	7,876,736

Comme l'année dernière, cette fois encore, la plus grande partie de l'augmentation (70 pour cent du capital) doit être attribuée aux sociétés à *participation* (appelées à tort « Trust » par l'Office fédéral des statistiques). Le nombre de ces dernières a atteint 215 avec un capital de 586,5 millions. Le tableau suivant présenté par l'Office des statistiques démontre la manière dont se sont répandues les sociétés à *participation* non seulement dans le sens d'une augmentation absolue, mais dans celui de l'importance dominatrice qu'elles ont prise dans la vie économique suisse :

	Sociétés	Capital-actions par 1000 fr.	Parts des trusts au montant du capital- actions suisse en %
1921	158	1,284,031	22,7
1924	281	1,082,700	19,3
1926	554	1,309,042	21,8
1927	640	1,551,106	24,4
1928	770	1,961,113	27,9
1929	985	2,547,654	32,3

Dans ces chiffres ne figurent que les sociétés à *participation* dont le capital est placé entièrement dans les actions d'autres sociétés, et non pas les nombreuses entreprises qui sont à moitié sociétés holdings et qui exploitent encore une fabrique à part. Ces constatations permettent de mesurer à quel degré la trame du capital est avancée en Suisse.

Le commentaire de l'Office fédéral des statistiques constate que le capital-actions des banques a augmenté de 40 pour cent depuis 1924, alors que le capital des sociétés à participation s'est accru de 135 pour cent. Le capital des banques (le terme exact: le capital de base des banques) est actuellement à peine la moitié de celui des sociétés à participation. Ce serait cependant faire erreur de déduire de ce fait que le « capital du trust » a plus d'importance que le « capital de banque ». Celui qui examine la situation de plus près reconnaîtra bientôt qu'il s'agit du même capital. La plus grande partie des sociétés à participation appartient d'une manière ou d'une autre aux grandes banques. Ces dernières n'ayant pu pour des raisons de liquidation investir la plus grande partie de leurs moyens dans des entreprises, il s'est fondé diverses sociétés de participation, lesquelles contrôlent toute une série d'entreprises dans le pays et à l'étranger et qui, par une participation de capitaux, et avant tout par l'union du personnel des conseils d'administrations, sont en relations étroites avec les grandes banques. Ce phénomène est une partie du processus de la concentration qui se développe de plus en plus ces derniers temps. Le capital des banques a besoin des sociétés de participation, afin de pouvoir répandre de plus en plus son influence dans la vie économique.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. Une grève de deux semaines a éclaté dans le port du Rhin à Bâle, et cela pour des raisons presque incroyables. La chemise et le portemonnaie d'un ouvrier membre de la F.C.T.A. furent volés dans un chantier d'armement. L'ouvrier fit part de la chose à la direction de l'entreprise et à la fédération. Aucune plainte ne fut déposée à la police. Quelque temps après on découvrit qu'un ouvrier membre du syndicat communiste H.T.L. portait cette chemise. L'ouvrier volé fit valoir son droit sur l'objet qui lui avait été dérobé, mais l'Union H.T.L. le lui refusa. Un meneur de cette Union saisit l'occasion comme prétexte pour sévir contre cet ouvrier et le faire congédier de l'entreprise. Il demanda le congédiement immédiat de l'ouvrier en déclarant qu'en cas de refus tous les ouvriers se mettraient en grève. La direction de l'entreprise ne donna pas suite à cette revendication. Le lendemain les communistes parvinrent à entraîner à la grève non seulement les membres de l'Union communiste H.T.L. travaillant dans cette entreprise, mais les ouvriers des autres chantiers et à les